

Conseil municipal

VENTE D'UN APPARTEMENT DU PATRIMOINE FINANCIER
SIS À MORGINS POUR UN MONTANT DE FR. 250'000.00

Vu l'appartement PPE 6019, 81/1000èmes, N° 26, sur la parcelle de base 2544, plan 27, nom local Plan Proz, au 2^{ème} étage (sans ascenseur), de trois pièces sis à Morgins sur la Commune de Troistorrens

Vu la situation du bâtiment à 600 mètres du centre du village de Morgins et des commerces

Vu la position de l'appartement dont les fenêtres et le balcon donnent sur les dépôts communaux, une grande place de parking ainsi que sur la route cantonale à proximité

Vu que l'intérêt pour cet appartement a fortement diminué avec le temps et que les revenus ne couvrent pas les charges depuis de nombreuses années

Vu des travaux importants à prévoir en toiture qui ne seront pas couverts par le fonds de rénovation de l'immeuble

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre e

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 28 oui sur 29 Conseillers municipaux présents

1. D'autoriser le Conseil administratif à vendre sa part PPE 6019, 81/1000èmes, N° 26 sur la parcelle 2544, plan 27, nom local Plan Proz à Morgins, sur la Commune de Troistorrens, pour un montant de Fr. 250'000.00, selon le projet d'acte notarié établi en octobre 2022 par M^e J.-A. BOSTELMAN
2. De comptabiliser le produit de la vente de Fr. 250'000.00 directement en diminution de l'actif de la commune dans le patrimoine financier
3. De comptabiliser le gain sur la vente de Fr. 250'000.00 en revenus dans le compte de résultats
4. De charger Mesdames Carole-Anne KAST et Anne KLEINER de la signature des actes notariés nécessaires, sachant que cette tâche sera déléguée à Monsieur Alain WALDER, Secrétaire général.

* * *

Signature :